

Conditions Générales de Vente

1. ACCEPTATION DES COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ne lient notre Société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit, lettre fax ou courriel.

2. LES DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison prévus dans nos accusés de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts.

3. CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

La société est libérée de l'obligation de livraison pour tous les cas fortuits et de force majeure : sont notamment considérés comme cas fortuits les grèves totales ou partielles, les inondations et incendies, etc...

4. TRANSPORTS

Sauf disposition contraire, toutes les marchandises vendues voyagent aux frais du client.

5. FACTURATION

Sauf stipulation contraire, nos produits services et analyses sont facturés sur la base des prix en vigueur à la date d'acceptation de la commande par ALGADE.

6. CORRESPONDANCE

Toute correspondance relative à une prestation ou à du matériel doit mentionner la référence du devis correspondant.

Toute modification par rapport aux prestations définies par devis fera l'objet d'un document écrit, qu'elle résulte de l'initiative d'ALGADE ou du demandeur.

Chaque offre comporte une page avec une case « Bon pour accord » qui peut être complétée et retournée si une commande "officielle" de la société n'est pas indispensable pour la facturation.

7. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à Bessines-sur-Gartempe, à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Les échéances fixées sur notre facture sont de rigueur : tous retards dans les paiements entraînent de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux légal majoré de 1 %. En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours sans préjudice de tous autres recours. Il est expressément stipulé qu'à défaut de règlement d'une seule échéance à son terme normal, le solde restant dû deviendra immédiatement et de plein droit exigible, quinze jours après mise en demeure restée infructueuse, faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

8. ELECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par ALGADE à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat-vente ou paiement du prix ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions stipulées, ci-dessus indiquées, le tribunal de commerce de Limoges sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel, de garantie ou de pluralité de défendeurs. Sauf en cas de conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

9. CONFIDENTIALITE

ALGADE s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, tout ou partie des renseignements concernant des travaux qui lui sont confiés. Le personnel d'ALGADE est contractuellement tenu au secret professionnel.

10. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées, ci-après, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la simple remise d'un titre créant une obligation de payer.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse, la présente vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur.

Restitution des marchandises

En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par M. le Président du tribunal de commerce de Limoges auquel les parties donnent expressément compétence. La même décision désignera un expert en vue de constater l'état du matériel restitué et d'en fixer la valeur au jour de sa reprise : sur cette base, les comptes des parties seront liquidés sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être dus par l'acheteur en réparation du préjudice subi par le vendeur du fait de la résolution de la vente.

Règlement judiciaire ou liquidation des biens de l'acheteur

En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens de l'acheteur, et conformément aux dispositions de la loi n° 80335 du 12 mai 1980, la revendication de ces marchandises pourra être exercée dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure.

Transfert des risques

Les marchandises restant la propriété du vendeur jusqu'au paiement de leur prix, il est expressément interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre ou les transformer. Toutefois, et à titre de simple tolérance, le vendeur autorise, dès à présent, l'acheteur à revendre ou à transformer les marchandises désignées sous réserve que l'acheteur consente au vendeur, préalablement à toute revente ou à toute transformation, un nantissement sur son fonds de commerce à concurrence du solde restant dû.

En cas de revente des marchandises, l'acheteur devra préalablement en avertir le vendeur et lui donner tous renseignements utiles lui permettant d'exercer son droit de revendication du prix à l'égard du tiers acquéreur.

11. GARANTIES CONTRACTUELLES POUR LES PRODUITS

Sauf stipulation particulière figurant dans la proposition commerciale, la garantie contractuelle pour les produits livrés est de 1 an et elle commence à courir à partir du jour où le produit a quitté nos locaux. Cette garantie ne s'appliquera qu'aux défauts de fonctionnement qui se seront révélés pendant la période fixée contractuellement. Elle ne jouera que dans les cas où le produit a reçu une utilisation normale.

La garantie ne s'appliquera pas aux vices dont la cause est postérieure au départ du produit de nos locaux, notamment en cas de mauvais entretien ou de mauvaise installation ou de réparations mal faites par l'acheteur. La garantie est exclusivement limitée au remplacement des pièces qui sont reconnues défectueuses par des pièces d'origine.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, l'acheteur devra aviser sans retard et par écrit la société ALGADE des vices qui se sont manifestés au niveau du produit vendu. L'acheteur doit lui permettre de procéder aux constatations nécessaires pour qu'ALGADE y remédie.

Le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour accidents aux personnes, dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

Sauf conditions contractuelles particulières les frais de retour du matériel en nos locaux sont à la charge de l'acheteur.

La remise en état dans le cadre de la garantie s'effectue uniquement dans nos ateliers.

12. DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LES LABORATOIRES

Les objets, dès lors qu'ils sont expédiés ou déposés sur les sites d'ALGADE par le client, voyagent aux risques et périls de celui-ci, quel que soit le mode d'expédition. En particulier, ALGADE se réserve le droit de refuser ou d'émettre des réserves sur l'objet si les conditions de transport ou d'emballage ne sont pas satisfaisantes compte tenu des prestations à réaliser : emballage défectueux, etc.

Toute proposition non retournée vaut comme acceptation dès que le client envoie des échantillons accompagnés d'une demande d'analyse se référant au devis.

Les rapports sont générés par les logiciels LIMS™, DOSIM, DOSPER, DPR2 qui requiert une authentification par nom d'utilisateur et mot de passe. Le nom, la fonction et l'image numérisée de la signature de la personne approuvant le rapport sont alors apposés.

Les rapports d'analyse d'échantillons réalisés avec le LIMS™, sont transmis par courriel, le message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Ces destinataires sont communiqués par le client et sous sa responsabilité. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas de garantir l'intégrité de ce message, ALGADE décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, altéré, déformé ou falsifié.

13. DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA VENTE EN LIGNE

Description des articles

Seuls les articles disponibles sur la boutique sont l'objet du présent chapitre. Les descriptions des articles proposés sont disponibles sur le site. Le prix de l'article est indiqué ainsi que le montant des frais de livraison et de la TVA (taux de 20 %). ALGADE ne propose pas d'articles d'occasion.

Mode de paiement

Les modes de paiement autorisés sont le virement bancaire, le paiement par chèque et le paiement par le Portefeuille électronique PayPal ou par Carte Bancaire. Aucun frais supplémentaire lié à l'utilisation d'un moyen de paiement n'est appliqué.

Dans le cas d'un règlement par virement ou par chèque, la commande n'est expédiée qu'après réception des fonds sur le compte bancaire d'ALGADE.

Délai de livraison

Le délai de livraison est indiqué sur la fiche produit. Si aucune date n'est renseignée, la livraison doit intervenir au plus tard **30 jours** après la commande en ligne. En cas de retard, le client peut demander l'annulation de la commande qu'il a passée et en demander le remboursement. ALGADE dispose alors d'un délai de 14 jours pour le rembourser.

Droit de rétractation

Le client dispose d'un droit de rétractation (article L. 221-18 du code de la consommation) pour annuler sa commande passée en ligne dans un délai de 14 jours, sans avoir à justifier sa décision et sans supporter d'autres coûts hormis les frais de retour.

Le délai court à compter du lendemain de la réception pour la vente de bien et à compter de la conclusion du contrat pour les prestations de services. Il est exercé en transmettant par mail (algade@algade.com) ou par courrier (ALGADE, avenue du Brugeaud 87250 Bessines-sur-Gartempe) une demande de rétractation dans le cas d'un contrat à distance.

ALGADE ne prend pas en charge les frais de retour.

Lorsqu'ALGADE est informé de la décision du client de se rétracter, ALGADE dispose d'un délai de 14 jours pour procéder au remboursement de la totalité des sommes versées.

Le droit de rétractation du consommateur ne joue qu'une seule fois et ne renaît pas à chaque reconduction du contrat.

Exceptions au droit de rétractation : tout produit démonté, descellé et/ou endommagé n'est pas soumis au droit de rétractation et ne peut donc pas être remboursé.

14. LES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données » ou son acronyme « RGPD »). ALGADE est autorisé à traiter pour le compte du Client les données à caractère personnel nécessaires pour assurer ses prestations. Les données à caractère personnel traitées sont limitées au périmètre nécessaire à la prestation. Les catégories de personnes concernées sont limitées au périmètre nécessaire à la prestation. La nature des opérations réalisées et la finalité du traitement sont limitées au périmètre nécessaire à la prestation. Pour l'exécution des missions confiées, le Client met à la disposition d'ALGADE les informations nécessaires. ALGADE s'engage à :

- traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance ;
 - traiter les données conformément aux instructions documentées du Client.
- Si ALGADE considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Client.

En outre, ALGADE est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des prestations confiées ;
 - veiller à ce que les personnes, autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu de la prestation confiée, s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - aider, dans la mesure du possible et du raisonnable, le Client à s'acquitter s'il y a lieu de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité des données). Le Client et ses employés peuvent être informés sur l'utilisation de leurs données personnelles et la méthode pour contacter le DPO par mail à dpo@groupecarso.com.
- ALGADE notifie au Client toute violation de données à caractère personnel au plus vite après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à ses clients, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. ALGADE s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité adéquates pour la protection des données personnelles traitées pour le compte du Client. Sur demande du Client, une synthèse des mesures de sécurité est fournie. Au terme des prestations confiées, ALGADE s'engage à ne conserver que les données nécessaires en cas de contrôles institutionnels ou pouvant faire office de preuves pendant les périodes de recours légaux ainsi que les données à conserver par obligations réglementaires le temps de ses obligations. Le Client s'engage à :
- fournir des instructions et données qui ne constituent pas une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données ;
 - fournir à ALGADE les données nécessaires à la réalisation des Prestations confiées ;
 - veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données.

Il est possible de contacter la CNIL, soit par voie postale à l'adresse : Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA80715 75334 PARIS CEDEX 07, soit directement sur le site <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.